

Île-de-France Mobilités vous rembourse une partie de votre Navigo

Île-de-France Mobilités a décidé de rembourser jusqu'à un demi-mois maximum de forfait mensuel.



Cette campagne de remboursement concerne cinq axes des RER B, C et D - dont l'axe Aulnay-sous-Bois/ Mitry-Claye - qui ont affiché une ponctualité inférieure à 80 % sur trois mois lors de l'année 2025. La plateforme ouvrira mi-mars et s'adresse à ceux qui disposent de forfaits Navigo annuel, sénior, imagin'R étudiant ou scolaire, ou encore le Navigo mois.

[Cliquez dès maintenant sur le site](#), vous avez un mois pour effectuer la démarche !

Infos pratiques

www.iledefrance-mobilités.fr